

Appendice 1

Original : anglais/français

**CAS DE NON-APPLICATION POTENTIELLE DÉCLARÉS PAR DES OBSERVATEURS DANS LE CADRE
DES PROGRAMMES D'OBSERVATEURS RÉGIONAUX DE L'ICCAT**

Programme régional d'observateurs de l'ICCAT pour les transbordements

	<i>Date de déclaration</i>	<i>Pavillon</i>	<i>N° du déploiement</i>	<i>PNC</i>	<i>Réponse/explication/mesure prise</i>
1	22-12-17	Taipei chinois	210/17	Les marques sur le flanc du navire étaient assombries par la croissance d'algues et le IRCS était de ce fait difficile à lire.	Nous avons déjà notifié au propriétaire cet incident et avons demandé aux navires de pêche de repeindre leurs marques dès qu'il sera possible de procéder à cette opération de repeinte. Le navire les a repeintes (photo présentée en pièce jointe).
2	14-03-18	Chine	211/18	Le nom à l'arrière du navire n'était pas le même que celui figurant à l'avant.	Le capitaine du LSPLV a indiqué que cela serait corrigé lors de la prochaine visite du navire au port.
3	27-04-18	Belize	214/18	Le carnet de pêche n'était pas numéroté.	En 2018, l'administration du Belize a modifié le format de ses carnets de pêche reliés. Lors de l'envoi de ces nouveaux carnets de pêche à nos navires, le carnet de pêche de ce navire en particulier n'a pas été numéroté par inadvertance. Néanmoins, nous avons attribué un numéro à ce carnet de pêche et avons demandé aux propriétaires/exploitants du navire de l'inscrire dans le carnet de pêche. Le respect de cette instruction a été confirmé par l'administration du Belize au moyen de preuves photographiques.
4	27-04-18	Sénégal	214/18	Le carnet de pêche n'était pas numéroté.	L'administration des pêches a rappelé les exigences de l'ICCAT en matière de déclaration à l'armement concerné. L'armement a pris les mesures pour corriger cette situation. Les rapports des transbordements suivants ne mentionnent pas ce PNC.
5	Retiré				

	<i>Date de déclaration</i>	<i>Pavillon</i>	<i>N° du déploiement</i>	<i>PNC</i>	<i>Réponse/explication/mesure prise</i>
6	10-06-18	Chine	218/18	Les pages du carnet de pêche du xxx n'étaient pas numérotées consécutivement.	Nous avons pris contact avec le propriétaire du [LSPLV] en question. Ce manquement a été expliqué par le fait que le membre d'équipage responsable souffrait d'appendicite et était incapable de remplir ses fonctions, ce qui a entraîné un blanc de cinq jours dans le carnet de pêche. Nous avons considéré cela comme un cas très grave et avons demandé au propriétaire du navire de renforcer la gestion de ses navires afin d'assurer le caractère consécutif du carnet de pêche.
7	02/04/2018 (envoyé au Secrétariat le 19/09/2018)	Chine	213/18	Le témoin lumineux du système VMS ARGOS MARGE V2 n'était pas allumé. Un PNC a été dressé et une copie a été remise au capitaine du LSPLV.	L'unité VMS fonctionne correctement d'après notre registre. Les autorités chinoises exigent que tous les navires de pêche soient équipés d'un VMS opérationnel à bord du navire. Nous sommes heureux de vous fournir les positions historiques du VMS pour votre information.
8	02/04/2018 (envoyé au Secrétariat le 19/09/2018)	Chine	213/18	Les officiers du LSPLV n'ont pas pu montrer où se trouvait l'unité VMS et l'observateur n'a trouvé aucune unité à l'intérieur de la timonerie. L'observateur a constaté la présence d'antennes pour un Argos MAR V2, un Sailor Fleetbroadband et un BEAM Oceana 800. Le fait que ces antennes aient été utilisées comme unités VMS n'a pas pu être vérifié. Un PNC pour absence de VMS a été dressé et une copie a été remise au capitaine.	L'unité VMS fonctionne correctement d'après notre registre. Les autorités chinoises exigent que tous les navires de pêche soient équipés d'un VMS opérationnel à bord du navire. Nous sommes heureux de vous fournir les positions historiques du VMS pour votre information.

	<i>Date de déclaration</i>	<i>Pavillon</i>	<i>N° du déploiement</i>	<i>PNC</i>	<i>Réponse/explication/mesure prise</i>
9	20/06/2018 (envoyé au Secrétariat le 19/09/2018)	Chine	213/18	Les lettres « NG » de FENG étaient altérées et n'étaient pas visibles de loin. Un PNC a été dressé pour cause de marquages peu clairs à l'avant du navire. Le capitaine du LSPLV a déclaré que le nom serait repeint dès que possible.	Nous avons pris contact avec le propriétaire du navire. Le capitaine du LSPLV a indiqué que cela serait corrigé lors de la prochaine visite du navire au port.
10	23/06/2018 (envoyé au Secrétariat le 19/09/2018)	Chine	218/18	Les pages du carnet de pêche n'étaient pas numérotées et un PNC a été dressé.	Nous avons informé le navire du cas et lui avons demandé de numéroté les pages. Ils ont désormais numéroté leur carnet de pêche.
11	24/06/2018 (envoyé au Secrétariat le 19/09/2018)	Chine	218/18	Les pages du carnet de pêche n'étaient pas numérotées et un PNC a été dressé.	Nous avons informé le navire du cas et lui avons demandé de numéroté les pages. Ils ont désormais numéroté leur carnet de pêche.
12	26/06/2018 (envoyé au Secrétariat le 19/09/2018)	Chine	218/18	Aucune unité VMS identifiable n'a été montrée à l'observateur à bord du navire, bien qu'une antenne pouvant être une antenne VMS ait été vue au-dessus du pont.	L'unité VMS fonctionne correctement d'après notre registre. Les autorités chinoises exigent que tous les navires de pêche soient équipés d'un VMS opérationnel à bord du navire. Nous sommes heureux de vous fournir les positions historiques du VMS pour votre information.

	<i>Date de déclaration</i>	<i>Pavillon</i>	<i>N° du déploiement</i>	<i>PNC</i>	<i>Réponse/explication/mesure prise</i>
13	24/02/2018 (envoyé au Secrétariat le 19/09/2018)	Japon	212/18	Le carnet de pêche imprimé mais non relié n'a été rempli que jusqu'au 20/02/2018. Le capitaine a expliqué que le LSPLV avait eu des problèmes avec les congélateurs en raison d'une rupture de tuyau de fréon et qu'il n'avait pas pêché depuis la dernière entrée.	<p>Ce navire utilisait un système de carnet de pêche électronique. Le congélateur était défectueux le 24/02/2018. Le carnet de pêche pour la période du 21/02/2018 au 23/02/2018 a été rempli et présenté à l'observateur à l'écran. Le carnet de pêche jusqu'au 20/02/2018 a également été enregistré dans le système de carnet de pêche électronique ; cependant, le capitaine les a imprimés pour que l'observateur puisse facilement les consulter. L'observateur a mal interprété le terme « carnet de pêche imprimé mais non relié ».</p> <p>La photo jointe au tableau ne figurait pas dans le carnet de pêche du navire déclaré. Cela ressort clairement d'après l'indicatif [différent] mentionné dans le carnet de pêche.</p>
14	11/05/2018 (envoyé au Secrétariat le 19/09/2018)	Japon	216/18	Le témoin lumineux de l'unité VMS Argos était éteint. Le capitaine a déclaré que l'unité avait été éteinte car la position du navire pouvait être suivie via Inmarsat-C.	Même si le témoin lumineux n'était pas allumé, le système fonctionnait. L'agence des pêches japonaise a confirmé que le système ARGOS avait continuellement signalé sa position, y compris au moment du transbordement. (L'explication du capitaine était basée sur son malentendu),
15	12/06/2018 (envoyé au Secrétariat le 19/09/2018)	Japon	218/18	Le carnet de pêche n'était pas relié et un PNC a été dressé. Les pages du carnet de pêche étaient séparées et rassemblées dans un classeur.	Étant donné que plus aucun carnet de pêche relié n'était disponible à bord, le navire a momentanément utilisé des feuilles éparses du carnet de pêche. Un nouveau carnet de pêche relié a été envoyé au navire immédiatement.

	<i>Date de déclaration</i>	<i>Pavillon</i>	<i>N° du déploiement</i>	<i>PNC</i>	<i>Réponse/explication/mesure prise</i>
16	20/06/2018 (envoyé au Secrétariat le 19/09/2018)	Japon	220/18	Le carnet de pêche n'était pas complètement rempli étant donné que la page d'en-tête n'était pas disponible à bord. Il a été expliqué que la page d'en-tête était complétée tous les 10 jours par les bureaux de la société.	Un système de carnet de pêche électronique a été mis en place pour ce navire. Bien que les captures quotidiennes aient été enregistrées, les informations de base telles que le nom du navire de pêche sur la première page n'ont pas été renseignées. Le bureau de la compagnie a envoyé des instructions erronées à ses navires. Cette mauvaise gestion a déjà été corrigée et maintenant toutes les pages sont remplies et disponibles à bord.
17	20/06/2018 (envoyé au Secrétariat le 19/09/2018)	Japon	220/18	Un PNC (LEI) a été dressé car le carnet de pêche n'était pas complètement rempli étant donné que la page d'en-tête n'était pas disponible à bord. Il a été expliqué que la page d'en-tête était complétée tous les 10 jours par les bureaux de la société.	Un système de carnet de pêche électronique a été mis en place pour ce navire. Bien que les captures quotidiennes aient été enregistrées, les informations de base telles que le nom du navire de pêche sur la première page n'ont pas été renseignées. Le bureau de la compagnie a envoyé des instructions erronées à ses navires. Cette mauvaise gestion a déjà été corrigée et maintenant toutes les pages sont remplies et disponibles à bord.
18	21/06/2018 (envoyé au Secrétariat le 19/09/2018)	Japon	220/18	Le carnet de pêche n'était pas complètement rempli étant donné que la page d'en-tête n'était pas disponible à bord. Il a été expliqué que la page d'en-tête était complétée tous les 10 jours par les bureaux de la société.	Un système de carnet de pêche électronique a été mis en place pour ce navire. Bien que les captures quotidiennes aient été enregistrées, les informations de base telles que le nom du navire de pêche sur la première page n'ont pas été renseignées. Le bureau de la compagnie a envoyé des instructions erronées à ses navires. Cette mauvaise gestion a déjà été corrigée et maintenant toutes les pages sont remplies et disponibles à bord.

	<i>Date de déclaration</i>	<i>Pavillon</i>	<i>N° du déploiement</i>	<i>PNC</i>	<i>Réponse/explication/mesure prise</i>
19	21/06/2018 (envoyé au Secrétariat le 19/09/2018)	Japon	220/18	Le carnet de pêche n'était pas complètement rempli étant donné que la page d'en-tête n'était pas disponible à bord. Il a été expliqué que la page d'en-tête était complétée tous les 10 jours par les bureaux de la société.	Un système de carnet de pêche électronique a été mis en place pour ce navire. Bien que les captures quotidiennes aient été enregistrées, les informations de base telles que le nom du navire de pêche sur la première page n'ont pas été renseignées. Le bureau de la compagnie a envoyé des instructions erronées à ses navires. Cette mauvaise gestion a déjà été corrigée et maintenant toutes les pages sont remplies et disponibles à bord.
20	05/04/2018 (envoyé au Secrétariat le 19/09/2018)	Saint-Vincent-et-les-Grenadines	213/18	Les officiers du LSPLV n'ont pas pu montrer où se trouvait l'unité VMS et l'observateur n'a trouvé aucune unité à l'intérieur de la timonerie. L'observateur a constaté la présence d'antennes pour un Argos MAR V2, un Sailor Fleetbroadband et un BEAM Oceana 800. Le fait que ces antennes aient été utilisées comme unités VMS n'a pas pu être vérifié. Un PNC pour absence de VMS a été dressé et une copie a été remise au capitaine.	L'observateur régional a noté le 19 janvier 2017 que le VMS du navire n'était pas montré lors de l'inspection, uniquement son antenne. Cependant, le navire avait fait rapport le jour en question, comme on peut le voir (messages VMS fournis).

	<i>Date de déclaration</i>	<i>Pavillon</i>	<i>N° du déploiement</i>	<i>PNC</i>	<i>Réponse/explication/mesure prise</i>
21	31-10-17	Japon	207-17	<p>Le navire ne possédait pas de copie reliée et imprimée du carnet de pêche à bord au moment de l'inspection. Avant l'inspection, le capitaine du CV a informé l'observateur que le navire ne disposait peut-être pas d'une copie électronique du carnet de pêche, en raison d'un problème informatique. Au moment de l'embarquement, un carnet de pêche numérique partiel se terminant le 10/10/2017 a été présenté à l'observateur ainsi qu'une copie A4 imprimée mais non reliée du carnet de pêche couvrant la période à partir du 21/10/2017 présentée lors de l'inspection. L'observateur a pris note des dates manquantes, du 11/10/2017 au 20/10/2017, et le FV a été interrogé à ce sujet. Le capitaine du CV qui était présent a traduit et le capitaine de FV a compris. L'observateur a été informé qu'il était impossible de présenter un</p>	<p>Un système de carnet de pêche électronique a été mis en place pour ce navire. Comme l'explique le capitaine, le carnet de pêche n'a pas pu être présenté à l'écran en raison de problèmes informatiques. Afin de présenter le carnet de pêche des dates manquantes, la société a envoyé la copie du carnet de pêche au CV, qui l'a ensuite présentée à l'observateur.</p> <p>À l'avenir, le navire a été chargé, dans un cas similaire de panne informatique, d'utiliser le carnet de pêche imprimé et relié comme alternative au carnet de pêche électronique et de le présenter à l'observateur, si nécessaire.</p>

	<i>Date de déclaration</i>	<i>Pavillon</i>	<i>N° du déploiement</i>	<i>PNC</i>	<i>Réponse/explication/mesure prise</i>
				enregistrement numérique complet car l'ordinateur était en panne et qu'il demanderait les enregistrements manquants au bureau de la société. L'observateur a reçu une copie imprimée mais non reliée des dates manquantes une fois à bord du CV et avant la fin du transbordement.	
22	21-03-18	Japon	214-18	Le carnet de pêche présenté à l'observateur n'était pas à jour et n'était pas relié. PNC déclaré.	En raison de motifs logistiques, le carnet de pêche relié n'était pas disponible à bord du navire au moment de la rédaction du rapport. Un système de carnet de pêche électronique a été mis en place pour ce navire.